



MAIRIE

DE

VIOLS-LE-FORT

34380

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

		Séance du 26 janvier 2026			
Date de la convocation		Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
	22/01/2026	Anne DURAND	X		
		Rodolphe THIRIEZ	X		
		Patrick MICHEL	X		
		Florence MALAVIALLE	X		
		Nicole RATAJCZAK	X		
		Nicole MATHE	X		
		Alain SANCHEZ		X	
		Florence FREY	X		
		Laurent PARENTINI	X		
		Brice HOULES	X		
		Delphine LEBOUCHER		X	
		Edith GARCIA		X	
		Alexandre SINTES		X	
		Sébastien FOULQUIER		X	
		Alissia LOURME-RUIZ		X	

2026006 - FONDS DE CONCOURS 2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité de déposer auprès de la CCGPSL (Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup) des dossiers de fonds de concours pouvant être subventionnés à un taux maximal de 50% des dépenses restant à sa charge (le montant sera plafonné à 30 000 € et ne pourra pas aller au-delà de l'autofinancement de la Commune).

Madame le Maire propose de solliciter le fonds de concours 2026 pour le projet suivant :

PROJET	MONTANT HT	FONDS DE C. DEMANDÉS
Réhabilitation et extension de la bibliothèque	220 000.00 €	30 000.00 €

Son Maire entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de demande d'attribution des fonds de concours 2026 pour le projet susvisé.

Pour extrait conforme
La Maire,
Anne DURAND



Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécourrois citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20260126-2026006-DE
Date de télétransmission : 28/01/2026
Date de réception préfecture : 28/01/2026